

Communiqué de presse

Le 08 septembre 2017

Ehpad public : Personnes âgées en danger

Le décret 2016-1814 du 21 décembre 2016 ainsi que l'instruction d'avril 2017 définissent de nouvelles règles de tarification des EHPAD et des Petites Unités de Vie.

Après plusieurs mois de mise en application, cette réforme de la tarification est une catastrophe du point de vue humain et économique.

Les familles vont devoir se saigner pour assumer le manque de moyens financiers induits par cette nouvelle réforme.

INACCEPTABLE POUR LA CFTC !

Cela remet en cause à la fois :

- l'existence même de ces lieux de vie,
- les emplois des agents hospitaliers qui y travaillent
- la qualité des soins et de la prise en charge de nos aînés

INACCEPTABLE POUR LA CFTC !

Pour la CFTC, il y a urgence à revoir la copie et à suspendre l'application de ce décret car les conséquences sont désastreuses à la fois :

- pour les personnes hébergées pour qui la facture va s'envoler
- pour qui les soins et la prise en charge ne va pas s'améliorer
- pour nos anciens, moins de sorties, moins d'animations, moindre qualité des repas,
- pour les familles, pour qui il sera demandé de participer aux manques de moyens financiers générés
- pour le personnel hospitalier, ce sera moins de postes, + d'efforts, et de mauvaises conditions de travail

Si l'on ajoute à la suppression des contrats aidés (qui représentent près de 10000 postes), les conséquences de la réforme tarifaire sur les emplois (près de 3000 postes), **ce sont 13000 postes qui seraient ainsi menacés de disparition.**

INACCEPTABLE POUR LA CFTC !

La CFTC, syndicat constructif réclame pour nos aînés :

- des accompagnements de qualité
- des soins de qualité
- une meilleure qualité de vie au travail pour les personnels
- des investissements à la hauteur des enjeux du vieillissement de la population

Pour la CFTC, une réforme sérieuse s'impose au service des personnes âgées et des personnels hospitaliers.

Votre contact

Christian Cumin : 06.89.71.65.83

ccumin@cftc-santesociaux.fr